

FOULEES MONTVILLAISES 2023 – Règlement course et marche nordique (adulte)

Préliminaire

La manifestation pédestre, objet du présent règlement, est réservée aux seuls coureurs ou marcheurs, à l'exclusion des animaux et des poussettes (même de jogging). Les seuls engins à roue(s) qui pourraient être expressément autorisés seront ceux de l'organisation et les joëlettes pour les personnes en situation de handicap.

1 – PARTICIPANTS

Les épreuves ADULTES sont ouvertes à toutes les personnes nées avant 2008 (minimum catégorie cadet), licenciées ou non.

2 – LICENCES ET CERTIFICATS MEDICAUX

La présentation de l'un des documents suivants est une **condition obligatoire** pour participer à la course adulte et à la marche nordique :

- Certificat médical
- Licence sportive

Le document en possession du participant est à joindre, sans faute, lors de l'inscription.

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera que les participants licenciés dans un club sportif sont titulaires soit :

- D'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise, d'une licence Athlé Running ou d'un Pass « J'aime courir » délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme
- D'une Licence délivrée par la FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP. Dans ce cas, sur la carte-licence doit apparaître par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
- D'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL et dans la mesure où ils sont valablement engagés par l'établissement scolaire ou l'association sportive.

Les autres participants, y compris licenciés dans d'autres disciplines, devront fournir un certificat médical datant de moins d'un an attestant de l'absence de contre-indication à la pratique en compétition du sport, de l'athlétisme ou de la course à pied.

Aucun autre document ne pourra être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

3 – INSCRIPTIONS EN LIGNE

L'inscription à la course s'effectue exclusivement en ligne sur le site du prestataire <https://www.njuko.net/montville2023>

La date limite est fixée au jeudi 25 mai 2023 à 20H.

Les coureurs devront saisir leur inscription en ligne et joindre les documents demandés.

Lors de l'inscription des coureurs mineurs, une autorisation parentale devra être remplie en ligne.

Ils devront s'acquitter en ligne du droit d'inscription en vigueur fixé par le Conseil Municipal à 12 €, majoré des frais de gestion.

4 – DOSSARDS

Les dossards seront mis à disposition des concurrents le jour de la compétition entre 17h et 18h45 précises à l'Espace Jean-Loup Chrétien de MONTVILLE.

Les concurrents doivent se munir **d'épingles**.

5 – DÉPART ET ARRIVÉES

Le départ de la course pédestre se fera, pour toutes les distances, en face de la Mairie à 19h.

Le départ de la marche nordique se fera, en face de la Mairie, à 19h10.

Toutes les arrivées se feront devant la Mairie.

6 – PARCOURS

Pour la course pédestre, il s'agit d'un parcours en boucle d'une distance de 5 km.

Trois distances sont prévues : 5 km, 10 km, 15 km.

Pour la marche nordique, il s'agit d'un parcours de 7 km (les 5 km de la course pédestre + une boucle de 2 km).

Un ravitaillement sera implanté sur le parcours (secteur Cardonville) et un autre après l'arrivée.

7 – ASSURANCE

A l'occasion de cette course, les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la SMACL. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

8 - CHRONOMETRAGE

Le chronométrage est assuré par MPSE via des puces électroniques intégrées au dossard

9 – DOUCHES

Les douches seront mises à la disposition des participants dès leur arrivée, à l'Espace Jean-Loup Chrétien de MONTVILLE.

10 - RÉCOMPENSES

Les résultats et les récompenses seront donnés à l'Espace Jean-Loup Chrétien de MONTVILLE.

Pour la course pédestre, les récompenses (5, 10, 15 km) seront attribuées aux trois premiers arrivants (pour les hommes et les femmes) du scratch et aux premiers de chaque catégorie (sans cumul de prime possible si le coureur a déjà reçu une prime au tableau général).

Pour la marche nordique, les récompenses (7 km) seront attribuées aux trois premiers arrivants (hommes et femmes).

11 - RÉSULTATS

Les résultats seront affichés à l'espace Jean-Loup Chrétien après la remise des récompenses et visibles sur les sites internet www.mpse.fr et www.cb2000.fr au plus tard 48 heures après la course. Ils seront également publiés sur la page Facebook Montville ma ville.

12 - CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 Janvier 1978, les inscrits disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de l'organisation, ils peuvent être amenés à recevoir des communications concernant la course. S'ils ne le souhaitent pas, il leur suffit d'écrire à la mairie de Montville (21 place du général Leclers-76710 Montville) en indiquant leurs nom, prénom, adresse et numéro de dossard.

13 - DROIT D'IMAGE

Les concurrents autorisent expressément les organisateurs des Foulées Montvillaises ainsi que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux Foulées Montvillaises, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires et sur le site www.cb2000.fr, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportés à cette durée.

14 - ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.